
Adresse de la municipalité et de la société populaire de Surgères (Charente-Inférieure) qui transmet un état des dons faits à la patrie, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité et de la société populaire de Surgères (Charente-Inférieure) qui transmet un état des dons faits à la patrie, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 296-297;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15548_t1_0296_0000_8

Fichier pdf généré le 14/01/2020

crimes et de forfaits, vous avés attendu vous avés défié les poignards des assassins; vous avés dit: mourons, et votre courageuse vertu a déconcerté tous les projets du crime; vous avés été debout, tous les conspirateurs sont rentrés dans le néant.

Courage Législateurs, restés à votre poste. Tous nos bras, tout notre sang est à vous. Vive la Liberté! Vive la République! vive la Convention nationale! guerre à mort aux tyrans!

JACOT (*capitaine*) et huit autres signatures.

21

Les canonniers de Paris, sections de Bonne-Nouvelle, de l'Unité, du Mont-Blanc et des Piques, écrivent du port de la Montagne, qu'ils ont frémé d'horreur en apprenant la nouvelle conspiration; ils réitèrent le serment de vivre libres ou mourir, et de n'obéir qu'à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*Adresse à la Convention nationale, du Port-de-la-Montagne, le 30 thermidor an II*] (45)

Citoyens Législateurs,

Ce n'est pas sans indignation que les canonniers de Paris (des sections de Bonne-Nouvelle, de l'Unité, du Mont-Blanc et des Piques, envoyés par ordre du comité de Salut public, le 19 floréal à Commune-Affranchie et partis, par un nouvel ordre le 25 messidor au Port-de-la-Montagne) ont appris l'attentat commis envers la représentation nationale et la République française, ils ont frémé d'horreur à la nouvelle de leurs dangers, mais la sublime énergie que vous avez déployée, sages Législateurs, nous a préservés des maux affreux de la guerre civile et d'un envahissement du territoire de la République par nos ennemis. vous avez fait pâlir Pitt et Cobourg et tous les suppôts de la tyrannie, ils ont vu avec effroy leurs complots découverts et tous leurs criminels moyens sans effet, ces vils scélérats ne connoissent pas le Peuple françois! Il a juré de vivre libre ou mourir et ce serment pour lui est sacré et inviolable.

Frappez, législateurs, tous les coupables de cette conjuration infâme contre la Liberté, leur triomphe n'a été que d'un moment et ils ont trouvé dans le Peuple français autant de Scaevola. Nous partageons bien ces grands sentiments et nous nous répétons les uns les autres « s'il se trouvoit un traître parmi nous que sa dénonciation soit proclamée et qu'il soit frappé aussitôt du glaive de la Loi ».

Recevez notre félicitation, Législateurs, pour les grands services que vous avez rendus à la

Liberté, ils seront immortels comme elle, la Patrie et l'humanité applaudissent à vos travaux et la postérité, juge impartial, portera vos noms à l'immortalité.

Nous réitérons le serment que nous avons fait et mille fois répétés de vivre libre ou mourir et de ne reconnoître et obéir qu'à la représentation nationale du Peuple français.

Vive la République une, indivisible et impérisable.

LAVESSIERE, MOUTON, COURMACEUL (*capitaines*) et deux pages de signatures.

22

La municipalité et la société populaire de Surgères [département de la Charente-Inférieure], réunies, envoient l'état des dons que cette commune a faits à la République, et qui consistent en 16 paires de souliers, 15 habits, 15 vestes, 9 culottes, 8 paires de guêtres, 52 chemises neuves, 81 sacs à bled pour les besoins de la marine de Rochefort, 700 L de vieux linges, tant pour les hôpitaux que pour fabriquer des papiers, et 1 700 L en assignats, dont 700 L ont été réparties sur les veuves et enfants des citoyens pris dans la commune, pour faire le service d'infirmerie à l'hôpital établi dans ses murs; elles annoncent que les 1 000 L d'excédent ont été remis à Rochefort pour contribuer à la construction d'un vaisseau de guerre, au nom du département de la Charente-Inférieure; qu'elle a contribué aussi à la fabrication du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[*La municipalité et la société populaire de Surgères à la Convention nationale, le [?] fructidor an II*] (47)

Citoyens Représentans,

La commune et société populaire de Surgères, chef lieu de canton, district de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, jalouses de marcher sur les traces de plusieurs communes et sociétés populaires de notre puissante République, animées comme elles de l'amour sacré de la Patrie et de la Liberté, voulant aussi donner à la Convention nationale les preuves de leur attachement inviolable et de ces fiers sentiments qui caractérisent les vrais républicains, dont elles sont composées; désirent citoyens représentans de vous rendre agréables les dons qu'elles ont fait jusqu'à ce jour pour participer aux heureux succès de la chose publique, elles n'ont pu mieux faire; leurs ressources étant insuffisantes pour répondre à leur bonne volonté.

Leurs dons consistent en seize paires de souliers, 15 habits, 15 vestes, 9 culottes, 8 paires

(44) P.-V., XLV, 102.

(45) C 320, pl. 1 316, p. 13.

(46) P.-V., XLV, 102.

(47) C 318, pl. 1 294, p. 19. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

de guêtres, 52 chemises neuves, 81 sacs à blé pour les besoins de la marine de Rochefort. 700 livres de vieux linges, tant pour les hôpitaux que pour fabriquer du papier et 1 700 L en assignats, dont 700 L ont été répartie sur les veuves et enfans des citoyens, pris dans la commune pour faire le service d'infirmiers à l'hôpital établi dans ses murs. Ces infirmiers étoient au nombre de 18, non comprises quelques femmes, et qui sont presque devenus tous morts, dans l'espace d'un ou deux mois, qu'a existé cet hôpital, les 1 000 L d'excédent ont été remis à Rochefort, pour contribuer à la construction d'un vaisseau de guerre au nom du département de la Charente-Inférieure. La commune a aussi donné gratuitement un nombre considérable de boisseaux de cendres pour l'atelier de salpêtre établi chez elle, et dont les productions sont des plus satisfaisantes. Cependant les cendres devenues rares et sur les observations de l'agent national de la salpêtrière à cet égard, la société populaire et la commune se sont levés en masse, pour se rendre dans un terrain inculte et couvert de brandes, domaine de la nation, tous ont donné des preuves de leur zèle, on a fagoté, transporté les brandes dans plusieurs tas, on y a mis le feu, ce fut pour tous un vrai jour de fête, et chacun a trouvé son plaisir dans l'ouvrage et sa douce récompense dans la satisfaction de son cœur, mais la qualité de ces cendres n'a pu remplir l'espérance dont on se flattoit.

HERVÉ (*maire*), GAINARE (*président*), GERBIER, SIMON (*secrétaires*).

23

Les membres des comités de Correspondance de la société populaire épurée de Riquewihr repoussent les calomnies dirigées contre le civisme des habitants du Haut-Rhin.

Renvoyé au comité de Salut public (48).

Les citoyens composant la société populaire de Riquewihr, district de Colmar, département du Haut-Rhin, se plaignent à la Convention nationale de ce que la calomnie s'est efforcée de répandre son venin sur le patriotisme des habitants du Haut-Rhin. La société populaire de Colmar, disent-ils, a foudroyé ces viles calomnies : la nôtre adhère pleinement à ce qu'elle a dit pour justifier notre département. Les vrais républicains n'ont qu'une même âme; nos frères de Colmar ont été les interprètes de la nôtre. Les glorieuses époques de la liberté victorieuse sont gravées dans notre cœur en traits de feu, et nous nous honorons du titre glorieux de républicains français. Oui, législateurs, nous aussi nous sommes fiers de faire partie intégrante de ce peuple magnanime qui se nourrit de vertus; nous aussi nous haïssons les tyrans, nous combattons les esclaves, nous détestons les traîtres, nous chérissons la vertu, nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte

(48) *P.-V.*, XLV, 102.

de notre sang pour le salut de notre immortelle république. S'il falloit citer des faits à l'appui de nos assertions, ajoutent-ils, nous prouverions que notre société, qui n'est composée que de 50 membres, a fourni elle seule en dons patriotiques, 198 chemises, 28 aunes de toile blanche, 113 paires de bas, 23 paires de souliers, 5 draps de lit, 6 pièces d'habillement, 4 000 livres de salpêtre, [?] L en numéraire d'argent, et 5 bonnets d'or et d'argent pour homme, ancien costume alsacien, que nous avons remplacé par le bonnet de la liberté. Voilà, législateurs, les faits : les détruira-t-on par des calomnies vagues et destituées mêmes de l'ombre de la preuve ? Nous fera-t-on un crime de ce que nous ne savons pas encore tous également bien la langue nationale ? Mais, s'il suffisoit de parler français pour être patriote comment se fait-il que tant de traîtres qui ne parloient que le français, ont porté leur tête coupable sur l'échafaud, tandis que de braves défenseurs aux armées du Rhin et de la Moselle, qui ne savoient que l'allemand, ont arrosé de leur sang le sol de la liberté, et sont morts les armes à la main dans les combats contre les tyrans et leurs vils esclaves ? Ah ! sans doute, malheur à nous, continuent-ils, si nous refusions d'apprendre la langue nationale ! Nous ne serions pas dignes du glorieux titre de français. Mais nous employons tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour nous la rendre habituelle; et nous en savons assez, législateurs, pour vous féliciter d'avoir abattu les nouveaux tyrans, et pour vous jurer que les habitants du Haut-Rhin se rallieront constamment autour de la représentation nationale, et qu'ils la révèrent comme les sauveurs de notre immortelle république (49).

24

La société populaire régénérée des sans-culottes de Vence [département du Var] fait éclater son horreur pour le tyran Robespierre, et son attachement à la Convention nationale qu'elle invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (50).

[*La société populaire régénérée des sans-culottes de Vence à la Convention nationale, s.d.*] (51)

Capet et Robespierre, Tarquin et César sont égaux à nos yeux; qu'importe la dénomination d'un tyran, sous quelques forme qu'il se présente, il sera toujours en horreur à des hommes auxquels vous avez appris à être libres et vertueux.

BERENGER (*vice-président*), MARIE (*secrétaire*).

(49) *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(50) *P.-V.*, XLV, 102. *Bull.*, 20 fruct.; *Ann. Patr.*, n° 615; *F. de la Républ.*, n° 428.

(51) C 320, pl. 1 316, p. 14. *Bull.*, 20 fruct.